

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

**ARRETE**

**N° SG 2026-692**

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par **Monsieur Lucas GROUT** du samedi 22 août au dimanche 23 août 2026, au 17 rue Royale, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit **du samedi 22 août 2026 08h00 au dimanche 23 août 18h00** :

- Rue Royale au droit du n°17 sur 2 places de stationnement

**Article 2** – Monsieur Lucas GROUT sera tenu de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

**Article 3** – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-huit août deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

